



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14
Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr
Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2015 à 10h30

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GALY Alain, GUIMONT Yves, MASMEJEAN Marianne, VIDAL Max.

MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance

➤ **Vote des taux des taxes d'imposition pour 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter les taux des taxes pour 2015 à :

8.85 % pour la taxe d'habitation
16.60% pour la taxe foncière sur le bâti
121.88 % pour la taxe foncière du non bâti

➤ **Subventions aux associations**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les diverses demandes de subvention émanant de différentes associations ayant officiellement sollicité la commune et rempli leurs obligations légales en matière de présentation des documents comptables, financiers et administratifs.

Le conseil doit se prononcer sur les sommes à attribuer aux associations pour l'année 2015.

Après discussion, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire et attribue pour les différentes associations la somme de :

- ACCA : 150€
- Société de Pêche : 150€
- Association des Amis de La Courbière : 120€
- Union Fédérale Ariégeoise des Anciens Combattants : 30€
- Croix Rouge Française : 150€
- Coopérative scolaire Rabat : 50€
- Coopérative scolaire Banat : 50€
- Comité des Fêtes : 2000€
- Sapeurs Pompiers : 80€
- Club de Rugby de Tarascon: 30€
- Pétanque tarasconnaise : 30€
- VVM : 100€

Soit un total de subventions de 2940.00€

➤ **Affectation de résultats**

Les affectations des résultats de l'exercice 2014 concernant les budgets CCAS, Commune et Logements sociaux sont adoptés à l'unanimité sur les bases des propositions avancées.

➤ **Vote des Budgets primitifs 2015**

Il est rappelé que les budgets primitifs sont votés à l'équilibre recettes/dépenses.

- **Budget Commune** : adopté à l'unanimité,
 - Recettes / Dépenses fonctionnement : 142 744.73€
 - Recettes/ dépenses investissement : 57 020.09€

- **Budget Logements sociaux** : adopté à l'unanimité
 - Recettes / Dépenses fonctionnement : 21 505.31€
 - Recettes/ dépenses investissement : 16 604.06€

- **Budget C.C.A.S.** : adopté à l'unanimité
 - Recettes / Dépenses fonctionnement : 509.35€

➤ **Donation SÉVERAC (vente)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la famille SEVERAC a fait le constat qu'il serait préférable, à la place d'une donation, d'entériner une vente pour l'euro symbolique qui permettrait de réaliser une économie substantielle en matière d'acte notarié, les procurations authentiques à réaliser pour les membres indivis ne pouvant se déplacer pour signer n'étant plus nécessaires dans ce cas. Le Conseil, à l'unanimité, décide de procéder à l'achat des biens de la famille SEVERAC pour l'euro symbolique.

➤ **Modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon réuni le 20 février 2015 à Niaux, s'est prononcé favorablement pour compléter les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon comme suit :

III Compétences facultatives : « Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers-Les Pujols ».

Après lecture, et délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

➤ **Questions diverses**

- Intempéries 2014, inondations de janvier reconnues en catastrophes naturelles : le devis présenté par l'entreprise Rescanières pour effectuer le goudronnage (village et chemin d'Artax) est accepté. Les services de la Préfecture nous ont assurés d'une participation à hauteur de 25% de la facture.

- Lettre de l'association Les fidèles de l'Artax : le courrier reçu en Mairie a été porté à la connaissance des conseillers et adressé à la Préfecture en suivi de dossier.

Fin du Conseil Municipal vers 11h35.